

Compte rendu du conseil municipal du Vendredi 7 août 2020

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 7 août 2020 à 20h30 en réunion publique.
14 élus étaient présents et 1 représenté.

Les sujets traités étaient les suivants :

- **Elections sénatoriales :**
 - o Désignation des grands électeurs : cette délibération annule et remplace la délibération n° 51-2020 prise le 10 juillet 2020. La liste aurait dû être présentée sur une liste unique ce qui n'était pas le cas. Dans ce cas de figure la parité n'étant plus respectée, le Tribunal Administratif a demandé à la commune de redésigner ses grands électeurs. Suite aux nouvelles élections sénatoriales, La liste unique des élus représentant de la commune de Flagnac en vue de l'élection des sénateurs est la suivante : P. TIEULIÉ, V. PUECH, O. LANTUEJOL, I.CERLES-BOUSQUET, C. DALMON et J.COITE.
- **Travaux de démolition d'un ensemble de maisons délabrées et aménagement d'une placette :**
 - o Demande de subventions : La municipalité a décidé en 2019 de procéder à la démolition de 3 bâtiments délabrés au centre bourg de Flagnac. L'opération d'aménagement d'un espace public en lieu et place de ces bâtiments permettra d'en sécuriser ses abords et ainsi créer un espace de convivialité. Cette opération constitue une première étape de l'important projet de revitalisation du centre bourg de Flagnac. Pour ce faire le conseil municipal demande une subvention à l'Etat, au Conseil Départemental et à la Région.
- **Revitalisation du centre bourg de Flagnac :**
 - o Consultation d'un marché de MO : La commune de Flagnac envisage la revitalisation et les aménagements publics sur le centre bourg de Flagnac sur la période de 2020 à 2026. Le conseil municipal approuve la réalisation de cette opération et autorise le maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée et à signer les différents documents et marché à intervenir.
- **Personnel :**
 - o Modifications horaires : Suite à la réorganisation de la gestion des cantines, la durée hebdomadaire de 3 agents est modifiée. Par répercussion, le tableau des emplois est également rectifié.
- **Association Foncière Urbaine Autorisée d'Agnac :**
 - o Appel de fonds 2^{ème} phase : La commune étant adhérente à l'AFUA, le conseil municipal l'autorise à régler l'appel de fonds de la deuxième phase pour un montant de 999€.
- **Budgets :**
 - o Décision modificative n° 1 : Mouvement de crédits proposés pour financer des dépenses supplémentaires d'investissement pour le camping d'un montant de 2500€.
 - o Décision modificative n° 2 : Mouvement de crédits afin de régulariser un dépassement budgétaire de 91€ sur l'opération Aménagement mairie phase 2.
- **Informations et questions diverses :**
 - o Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil que Véronique Puech, 2^{ème} adjointe, et lui-même ont rencontré le président de l'ADMR pour les a informer du départ de l'association des locaux de Flagnac vers St-Parthem à compter de novembre 2020.
 - o Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu une lettre des Restos du Cœur pour remercier la municipalité de la distribution de l'excédent alimentaire de la cantine.
 - o M. le Maire rapporte au conseil la venue en mairie le 7 août de Mme Vincent, nouvelle propriétaire de l'Epi Café. L'ouverture est prévue pour le 1^{er} septembre 2020. Mme Vincent a évoqué ses projets pour le café.

Fin de la réunion : 21h15

Fait à Flagnac le 11/08/2020

Le maire

P Tieulié